

Travail le samedi à un autre poste

Par Valania, le 20/08/2018 à 11:55

Bonjour,

Je suis employée en CDI au sein d'une entreprise de nettoyage industriel en qualité d'agent administratif (fonction figurant sur mon contrat de travail).

La saison estivale étant la plus chargée dans ce secteur, la Direction demande aux salariés administratifs, d'oeuvrer sur le terrain le samedi (nettoyage des résidences de tourisme).

La personne qui refuse se voit reprocher un manque d'implication et d'esprit d'entreprise et bien entendu, elle est "mal vue" par la Direction, ce qui peut avoir des répercussions notamment au moment de la prime de noël qui est calculée "à la tête" de chacun.

Ma question est là suivante : aies-je le droit de refuser de travailler le samedi à un autre poste que le mien et que faire pour éviter de me retrouver mise au placard ?

Cordialement

Par P.M., le 20/08/2018 à 14:31

Bonjour,

Vous pouvez refuser d'effectuer des tâches trop éloignées de votre qualification mais je n'ai malheureusement pas la recette pour éviter d'être "mise au placard" même s'il y a des recours possibles contre le harcèlement moral et /ou la discrimination à condition de pouvoir le prouver...

Par Valania, le 20/08/2018 à 15:03

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre reponse.

Cela me semble tellement anormal de demander à des employés administratifs de devenir des agents d'entretien le week-end sous prétexte d'être en sous effectif. Je n'ai jamais vu cela

se faire ailleurs.

Quant à la "mise au placard", je comprends bien qu'il n'y ait pas de "recette".

Je trouve leur façon de faire tellement malhonnête...

Merci encore d'avoir pris le temps de répondre à ma question.

Cordialement